



## Concours de VIOLON SUPER-SOLISTE (hors catégorie) Lundi 26 mai 2025

### Règlement du concours

#### 1 – Objet

Un concours est ouvert à l'Orchestre de Picardie en vue de recruter :

#### Un violon super-soliste (hors catégorie)

La prise de fonction est souhaitée à partir de septembre 2025.

#### 2 – Conditions d'accès au concours

Peuvent concourir tous.les candidat.e.s de quelque nationalité que ce soit, sous réserve des lois en vigueur dans les Etats de l'Union Européenne. Toutefois, à valeur égale, priorité sera donnée aux candidat.e.s français.es et aux ressortissant.e.s de l'Union Européenne.

Tout.e candidat.e doit satisfaire aux conditions générales suivantes :

- Etre majeur.e,
- Jouir de ses droits civiques,
- Pour les étrangers.ères, être en situation régulière vis-à-vis des lois régissant l'immigration (une photocopie des pièces justificatives doit être jointe au dossier),
- Posséder les conditions d'aptitudes physiques requises pour l'exercice de la fonction.

**Chaque candidat.e doit produire un dossier de candidature, comprenant la fiche d'inscription, une photo d'identité récente et un curriculum vitae.**

Le dossier complet doit être envoyé par mail à [concours@orchestredopicardie.fr](mailto:concours@orchestredopicardie.fr) ou par courrier postal à Orchestre de Picardie – 45 rue Pointin – 80000 Amiens – France.

Le dimanche 25 mai 2025, le.la candidat.e pourra bénéficier des services de l'accompagnateur.trice du concours. La durée de la répétition avec le.la pianiste sera de 20 minutes environ. Les répétitions auront lieu à l'Orchestre de Picardie (45 rue Pointin – 80000 Amiens – France).

Les frais de voyage et de séjour ne seront pas remboursés.

Les copies des traits d'orchestre seront envoyées par mail **après réception du dossier de candidature complet.**

**DATE LIMITE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES :  
LUNDI 12 MAI 2025**



**Une convocation sera envoyée au.à la candidat.e dans les 10 jours précédant le concours.**

### **3 – Déroulement des épreuves**

Les candidat.e.s convoqué.e.s devront se présenter à **9h00** le lundi 26 mai 2025 pour le tirage au sort de l'ordre de passage.

Le concours comporte 3 épreuves d'œuvres et traits d'orchestre imposés.  
La 1<sup>ère</sup> épreuve se déroule derrière paravent.

A chaque épreuve, le jury a la faculté d'interrompre le.la candidat.e à tout moment.  
Chaque épreuve est éliminatoire.

Le jury est souverain dans ses décisions (adjonction d'une épreuve supplémentaire ou interruption du déroulement des épreuves).

Le jury a la faculté, selon le niveau du concours, de pourvoir ou non le poste offert.

Dans le cas de refus par un.e candidat.e du poste offert, le jury peut proposer de procéder à un second vote ou de réentendre le.la candidat.e placé.e en seconde position.

Le.la candidat.e s'engage à se présenter aux épreuves du concours avec l'instrument qu'il.elle utilisera à l'orchestre en cas de succès au concours.

### **4 – Conditions d'emploi**

La prise de fonction est souhaitée à partir de septembre 2025.

Le.la candidat.e reçu.e au concours devra fournir les pièces suivantes :

- une fiche d'état-civil,
- un extrait de casier judiciaire (moins de 3 mois),
- un relevé d'identité bancaire.

Le.la candidat.e reçu.e est engagé.e sous contrat à durée indéterminée assorti d'une période d'essai renouvelable de 3 mois. Cette période d'essai sera prorogée d'une durée égale à celle des absences cumulées pour maladie dépassant 6 jours ouvrables, des congés octroyés pour engagements antérieurs et des périodes de congés payés annuels.

La direction peut renouveler cette période d'essai pour une durée maximale de 3 mois.

Au cours de cette période, l'artiste musicien.ne peut sur notification écrite, donner son congé sans indemnité et moyennant le respect d'un préavis de deux semaines.

Durant cette même période la direction peut, sur notification écrite dûment motivée, signifier son congé à l'artiste musicien.ne, sans indemnité et moyennant le respect d'un préavis de deux semaines.

L'artiste musicien.ne doit une priorité absolue à son emploi à l'orchestre. Il.elle est tenu.e de se conformer au statut du personnel artistique.



## 5 – Rémunération

Le salaire brut mensuel de base est de 5 000€.

Le.la salarié.e bénéficie de 10% de congés statutaires sur une base horaire mensuelle de 102h.

## 6 – Programme

### 1<sup>er</sup> tour (derrière paravent)

- **MOZART** : 1<sup>er</sup> mouvement, sans cadence, d'un des concertos suivants au choix du candidat (avec piano) :

- N°3 KV 216
- N°4 KV 218
- N°5 KV 219

- **SCHUMANN** : symphonie n°2 : Scherzo, du début à la fin de la mesure 54 (avec reprise)

### 2<sup>ème</sup> tour

- **Premier mouvement d'un des concertos suivants** au choix du candidat (avec piano) :

- **BRAHMS** : du début jusqu'à la mesure 272 + cadence de J. Joachim + fin du mouvement
- **BEETHOVEN** : du début jusqu'à la mesure 224 + cadence de F. Kreisler + fin du mouvement
- **TCHAIKOVSKY** : du début jusqu'à la mesure 127 + cadence
- **MENDELSSOHN** : du début jusqu'à la mesure 351
- **SIBELIUS** : du début jusqu'au repère [9]

- **J.S. BACH** : Partita n°2 : Courante et Sarabande (sans reprises)

- **MENDELSSOHN** : Songe d'une nuit d'été op. 61 : du début jusqu'à 7 mesures après la lettre D (mesure 99)

### 3<sup>ème</sup> tour

#### 1<sup>ère</sup> partie – Traits d'orchestre :

- **PROKOFIEV** : Symphonie Classique :

- 2<sup>e</sup> mouvement, du début au repère [32]
- 4<sup>e</sup> mouvement, du début à 2 mesures avant repère [52], et de la 3<sup>ème</sup> mesure après [61] jusqu'à la 3<sup>ème</sup> mesure après [65]

- **BRAHMS** : symphonie n°2 op. 73 en ré Majeur : 1<sup>er</sup> mouvement, de la mesure 17 à la mesure 99

- **MOZART** : La Flûte enchantée : Ouverture : à partir de la mesure 20 de l'Allegro jusqu'à fin mesure 63



- **R. STRAUSS** : Le Bourgeois Gentlehomme : n°4 « Auftritt und Tanz der Schneider » **en entier** – partie de violon solo
- **GINASTERA** : Variaciones Concertantes : n° VIII : Variazione in modo di Moto perpetuo per Violino – partie de violon solo
- **BEETHOVEN** : Missa Solemnis op. 123 : Sanctus Benedictus, de la mesure 111 à la mesure 156
- **HAYDN** : symphonie n°6 : « Le Matin » : 2<sup>ème</sup> mouvement (Adagio et Andante) – partie de violon solo
- **RAVEL** : Ma Mère l'Oye : 5 pièces enfantines :
  - n°4 : Les Entretiens de la Belle et la Bête, du repère [6] jusqu'à 10 mesures avant la fin
  - n°5 : Le Jardin Féérique, du repère [2] jusqu'à 4 mesures après le repère [3]

## 2<sup>nde</sup> partie – Epreuve avec orchestre :

- Sous la direction de la Directrice musicale :
- **MENDELSSOHN** : symphonie n°4 « Italienne » : 1<sup>er</sup> mouvement du début jusqu'à mesure 209
  - Dirigé de la chaise :
- **TCHAIKOVSKY** : Sérénade pour cordes op. 48 : 1<sup>er</sup> mouvement, jusqu'au repère [C]

## INFORMATIONS :

- Les numéros de mesure correspondent aux éditions des partitions fournies par l'orchestre après réception du dossier de candidature complet.
- Le jury peut être amené à faire rejouer certains traits d'orchestre des épreuves précédentes, et se réserve le droit d'interrompre la prestation du candidat à tout moment.
- Pour l'épreuve avec orchestre « dirigée de la chaise », le candidat doit jouer et diriger l'orchestre de sa place de 1<sup>ère</sup> chaise, mener et orienter le travail pour obtenir le meilleur résultat.



FICHE D'INSCRIPTION

## Concours de VIOLON SUPER-SOLISTE (hors catégorie)

Lundi 26 mai 2025

NOM .....

PRENOMS .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE .....

NATIONALITE .....

Si vous êtes étranger.ère, pouvez-vous préciser votre situation  
(carte de séjour, de travail, etc.)

.....

ADRESSE .....

TELEPHONE(S) .....

ADRESSE ELECTRONIQUE .....

SITUATION DE FAMILLE .....

DIPLOMES, PRIX OBTENUS .....

.....

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE .....

.....

.....

FONCTION ACTUELLE .....

Si vous êtes intermittent.e du spectacle, veuillez nous préciser votre numéro d'immatriculation  
aux Congés Spectacles.....

.....

*Je déclare accepter les conditions mentionnées dans le règlement du concours dont j'ai préalablement pris connaissance.*

DATE :

SIGNATURE :

Photo d'identité  
récente